

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                    |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/<br>Pagination continue   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/<br>Comprend un (des) index  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear<br>within the text. Whenever possible, these have<br>been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | Title on header taken from: /<br>Le titre de l'en-tête provient:   |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /<br>Commentaires supplémentaires:   | <input type="checkbox"/> Title page of issue/<br>Page de titre de la livraison                                     |
|  | <input type="checkbox"/> Caption of issue/<br>Titre de départ de la livraison                                      |
|  | <input type="checkbox"/> Masthead/<br>Générique (périodiques) de la livraison                                      |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# L'Abbeille.

10ème Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

10ème Année.

VOL. X.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 13 MARS 1862.

N 11.

## LE FILS INGRAT.

Des dons de la Nature  
Un enfant  
En naissant  
Reçut ample mesure ;  
Air de dignité,  
Esprit et beauté,  
Ame simple et pure,  
Il eut tout hors un point,  
Encor pourquoi ne peut-il point ?  
C'est qu'il étoit en sa puissance  
De l'avoir ou ne l'avoir pas.  
Ce point, c'étoit l'obéissance ;  
Notre enfant n'en fit aucun cas :  
Il préféra l'indépendance,  
Et sa dangereuse douceur  
Aux loix qu'un père, avec prudence,  
Lui prescrivait pour son bonheur.  
Ce fils rebelle est placé par son père  
Dans un verger délicieux.  
Entre mille fruits savoureux,  
Dont le choix est permis à son goût, à ses yeux,  
(Entre mille, c'est bien de quoi se satisfaire)  
Un seul est défendu comme pernicieux ;  
Eh bien, celui-là seul eut le droit de lui plaire,  
Il est bientôt cueilli, mangé,  
Et bientôt le père est vengé.  
De malheurs une longue file  
Accable ce fils indocile :  
Mais de ces maux le plus affreux,  
Celui qui plus le désespère,  
C'est de se voir privé de la clarté des cieux.  
Si l'on juge qu'alors le père  
N'écoutant plus que sa colère,  
Abandonna l'aveugle à son mauvais destin,  
Et que le fils puni cessa d'être mutin,  
C'est mal juger, chacun garda son caractère ;  
Même tendresse d'un côté,  
Et de l'autre toujours même indocilité.  
A la voix de l'enfant qui pleure et se désole,  
On voit bientôt le bon père accourir ;  
Il le rassure, il le console ;  
Il fait bien plus encore, il va le secourir.  
“ Fils ingrat, lui dit-il, mais fils ingrat que j'aime,  
“ Si ton malheur est grand, mon amour est extrême ;  
“ Ton infortune et tes besoins  
“ Exigent les plus tendres soies ;  
“ De mon cœur tu peux les attendre ;  
“ Pour guider tes pas incertains,  
“ Sers-toi de ce bâton que je mets en tes mains ;  
“ Entre mes bras j'aurai soin de te prendre,  
“ S'il se trouve un chemin difficile et glissant,  
“ Où ton bâton seroit un secours impuissant ;  
Voilà ce que promet et ce que fait le père.  
Pouvoit-il plus promettre, et pouvoit-il mieux [faire ?  
Voyons comment se comporta l'enfant.  
Tout l'effraie d'abord, l'intimide, l'étonne ;  
Avec son bâton il tâtonne,  
Puis quand il a bien tâtonné,  
Il lève un pié timide,  
Le porte où le bâton le guide,  
Le pose à terre, est encore étonné ;  
Vers ce pié précurseur bientôt l'autre s'avance,  
Et mon aveugle a fait un pas ;  
Au second, au troisième, encor même embarras ;

Mais le temps et l'expérience  
Amènent la facilité,  
Et le voilà qui trotte avec agilité,  
C'est-à-dire avec imprudence.  
Le bâton n'est plus consulté,  
Et ne sert que de contenance.  
Le père a beau crier : “ Mon fils, prends garde à [toi,  
“ Sers-toi de ton bâton, par ici, viens, suis moi :  
“ Où vas-tu, malheureux ? Arrête ...  
L'enfant laisse crier, et n'en fait qu'à sa tête ;  
Aussi Dieu sait comme il tombe souvent,  
En arrière tantôt, et tantôt en avant.  
A chaque chute il pleure, il gémit, il s'afflige ;  
Mais jamais il ne se corrige.  
Si le père lui prend la main  
Pour le sauver d'un précipice,  
Et le remettre en bon chemin,  
Comment paie-t-il ce service ?  
Je vais le dire : mais, hélas ! le croira-t-on ?  
Il le frappe de son bâton.  
De son bâton ! comment ! son père !  
Oui son père et son bienfaiteur.  
Ah ! Dieu ! quel mauvais caractère !  
Puisse le ciel, juste vengeur ! ...  
Prenez garde, qu'allez-vous dire ?  
C'est tout le genre humain que vous allez maudire.

Le père, l'enfant, le bâton,  
Ce sont Dieu, l'homme, la raison.

L'ABBÉ LE MONNIER.

## L'EMPEREUR NAPOLEON ET LES TRAPPISTES DE TAMIÉ.

Les journaux de France ont récemment publié une notice pleine d'intérêt sur l'abbaye de Tamié, en Savoie, rétablie depuis quelques mois par les Trappistes de la Grâce-Dieu de Besançon.

On lit dans cette notice :

“ En 1801, Bonaparte, premier consul, confie aux Trappistes de Tamié l'ospice du mont Cenis ; il fit lui-même, à son passage sur cette montagne, en 1805, l'expérience de leur dévouement, et voulut leur faire éprouver les effets de sa reconnaissance.”

Ces quelques lignes contiennent des dates, des faits et un nom d'une incontestable importance historique. Il nous a paru intéressant de rechercher dans les mémoires du temps les principales circonstances qui ont amené, en 1801, les relations de l'illustre général avec d'humbles religieux ensevelis dans les montagnes de la Savoie et quels furent, en 1805, les rapports intimes de l'Empereur avec les trappistes de Tamié.

## I.

Pendant l'invasion de la Savoie par l'armée française, un fort détachement de troupes reçut l'ordre, au mois d'avril 1765, de franchir les montagnes qui dominent l'abbaye de Tamié et de détruire le monastère bâti depuis six siècles, en ces lieux sauvages, pour offrir l'hospitalité aux voyageurs.

Les soldats savaient que le supérieur de la communauté, dom Antoine Gabet, ancien garde du corps des princes de Savoie, avait été un vaillant militaire, et ils le croyaient très-capable de transformer au besoin son convent en forteresse, et ses religieux en guerriers : ils s'avançaient donc avec précaution et sans bruit, pour tomber à l'improviste sur l'abbaye et prévenir toute résistance.

Mais une lettre remise au supérieur de Tamié lui avait appris la marche et la terrible mission du détachement républicain. Sous le coup de cette révélation, dom Gabet, surpris sans être abattu, éprouve l'anxiété d'un homme de cœur, bien décidé à faire son devoir ; mais qui ne sait pas ce que le devoir exige de lui. Il se prosterne sur les marches de l'autel, reste longtemps en prière, demandant à Dieu le conseil et la force. Puis il se relève et prend toutes ses dispositions avec calme et prudence. Ses moines reçoivent ses ordres à genoux et en silence : et ses nombreux fermiers, avertis en secret, se tiennent prêts pour le service qu'il attend de leur dévouement.

Tout à coup le monastère est investi, et un groupe de soldats s'est approché de la porte principale.

Dom Gabet la fait ouvrir et s'adressant à ces militaires accablés par la marche, souffrant du froid et de la faim, il les invite à entrer en amis dans sa maison, et à s'y reposer avec sécurité. Des tables chargées de provisions, un vin généreux et abondant et la douce température des appartements communiquent à ces hommes épuisés un bien-être qu'ils n'avaient pas éprouvé depuis longtemps : bientôt un sommeil profond achève de leur faire oublier la fatigue et la consigne. Cependant les religieux ont ponctuellement exécuté les prescriptions du supérieur ; ils

ont recueilli ce qu'il y a de plus précieux dans la chapelle et de plus nécessaire pour le voyage ; de leur côté, les fermiers ont amené à une porte secrète les montures destinées à transporter ces objets et les vieillards : il est 11 heures du soir ; " toute la communauté, dit l'historien, sous l'oppression de sanglots étouffés, défile silencieuse le long des cloîtres, et prend le chemin de l'exil," laissant pour l'invisible défense des murailles de Tamié, et pour gage de la résurrection future de cette abbaye, les mérites de six siècles de pénitence, de prières et d'héroïques vertus.

Nous ne dirons pas ce que les Pères eurent à souffrir dans leur fuite précipitée, au milieu des ténèbres, à travers les montagnes couvertes de neige et battues par la tourmente. Toutefois, aucun d'eux ne périt, et avant les premières clartés du jour, avant le réveil des soldats pris au piège tout évangélique de dom Gabet, ils avaient quitté la vallée de Tamié, et ne craignaient plus la poursuite des républicains. Ils se dirigent vers le Valais, traversent le grand Saint-Bernard, et trouvent un généreux asile à l'ermitage des Camaldules de Turin. Là ils attendent des jours meilleurs, qui les ramèneront à leur monastère regretté. Mais dès que la marche des événements leur eut enlevé cet espoir, nos pieux cénobites déclarèrent à leurs bienfaiteurs qu'ils veulent vivre désormais dans l'étroite observance de leur règle, et ne plus devoir le pain de l'exile qu'au travail de leurs mains. Ils quittent donc la douce hospitalité des Camaldules et portent leurs tentes sur les landes incultes de l'abbaye de Grassan, près d'Asti.

L'homme qui prie et travaille se crée vite une patrie dans la terre étrangère : ses labeurs, fécondés par la prière, ont bientôt remplacé les broussailles d'un sol stérile par la beauté des récoltes. C'est ce que virent et admirèrent la ville d'Asti, le Piémont et l'armée française. Dans ce courant d'éloges, le général Bonaparte commandant en chef de l'armée d'Italie ne se contenta pas de donner aux moines une louange vulgaire ; mais il les apprécia en homme de génie, et comprit dès lors l'importance sociale des ordres religieux et des Trappistes en particulier. Dans sa pensée, il voit déjà quel poste d'honneur il faudrait confier à ce courage surhumain qui trouve en Dieu seul sa ressource, son énergie et sa récompense.

Et le jour où son autorité dans la république lui permet de parler haut, il fait inscrire au *Moniteur*, malgré les sarcasmes des gouvernements impies de cette époque, un arrêté qui sera l'éternel honneur de Napoléon et des Trappistes.

"2 Ventôse, an IX de la République française.

Art. 1er. Il sera établi sur le Simplon et le mont Cénis, un hospice pareil à celui qui existe sur le grand Saint-Bernard. Ces hospices seront desservis par les religieux du même ordre que ceux du grand Saint-Bernard. Il ne pourra y avoir moins de quinze personnes dans chaque hospice. Ils seront soumis à la même discipline et tenus à observer les mêmes devoirs envers les voyageurs que ceux du grand Saint-Bernard.

Art. 2. Le général Terreau et les préfets du Léman et du mont Blanc donneront toutes les facilités nécessaires pour la construction et l'organisation de ces deux hospices.

" Le premier consul,  
" Signé : BONAPARTE."

Cet arrêté du premier consul mérite d'être médité. Il est tout à la fois et le désaveu des violences impies du passé de la république, et le signe précurseur de l'ordre nouveau qui se lèvera sur la France.

Depuis huit ans, la république outrageait, persécutait, fusillait les moines, et voilà qu'à la face de l'Europe, elle rend un éclatant témoignage à leurs vertus, déclarant que les besoins de l'humanité réclament un dévouement, une abnégation qui ne se trouvent que dans le cœur des moines.

La république a confisqué, vendu, détruit les convents sur tous les points de la France, et voilà qu'elle bâtit à ses propres frais deux vastes demeures où des religieux vivront dans la pratique de la mortification et de la charité, selon les saintes règles de leur institut.

L'ère républicaine avait inscrit ses dates néfastes en tête d'innombrables décrets de mort rendus contre les institutions religieuses, et voilà qu'elle grave sur ses tablettes la date réparatrice du 2 Ventôse, an IX, qui consacre la résurrection et la glorification des ordres monastiques.

Pendant qu'on lit avec surprise, au *Moniteur*, cette courageuse amende honorable de la république, le premier Consul propose à dom Gabet d'ouvrir un hospice au mont Cénis, en exécution du décret.

Les pauvres Trappistes de Tamié, transplantés sur les landes de Grassan, se voient de nouveau recherchés par la république française. Ce n'est plus, il est vrai, comme en 1793, un détachement de soldats qui vient les emporter d'assaut : ce sont les plus hauts fonctionnaires de l'Etat qui se rendent auprès d'eux pour les supplier, au nom de l'humanité, de quitter leur retraite bénie pour une au-

tre sur les hauteurs inhabitables des Alpes, où Bonaparte les appelle. Dom Gabet et ses religieux n'hésitent pas : des hommes qui ont compris les joies divines du sacrifice et de l'immolation volontaire pouvaient-ils résister à la séduction de vivre continuellement au milieu des neiges, et d'exposer chaque jour leur vie pour sauver celle de leurs semblables ?

*L'Ami de la Religion.*  
(A continuer.)

## L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 6 Mars 1862.

La *Société-Laval* est aujourd'hui pleine de vigueur et de vie. Elle voit d'un œil satisfait les nombreux membres qui la composent rivaliser d'ardeur, et se réunir chaque semaine pour montrer le résultat de leurs efforts.

Si elle déploie en ce moment une vigueur nouvelle, c'est un peu la faute de son Président. C'est lui qui par son zèle et son énergie presse et anime sans cesse ceux qui l'ont choisi pour chef.

La *Société-Laval* a tenu six séances en sept semaines. La première s'est occupée de mesures relatives à la sanction d'une loi. Il y eut à cet égard une discussion assez vive ; mais le succès ne parut pas longtemps douteux : un des orateurs sut bientôt réunir au projet de sa cause la faveur du plus grand nombre.

Les trois réunions suivantes ont excité un très-vif intérêt. Parmi ceux qui pour la première fois ont débité des morceaux de leur composition, ou quelques uns de ces épisodes charmants que l'on trouve dans les auteurs classiques, il en est plusieurs dont l'auditoire a auguré très-favorablement : ils ont fait preuve d'un vrai talent pour la déclamation. Nous avons vu reparaître ces jeunes orateurs dont nous avons déjà loué les heureuses dispositions. Cette fois, leur manière de déclamer était encore plus conforme aux règles de l'art ; ils ont su corriger presque entièrement ces légers défauts que nous avions eu occasion de relever. Aussi les applaudissements qu'ils ont reçus, ne ressemblaient pas à ceux qu'un auditoire accorde seulement par bienveillance, ou laisse échapper à la fin d'ennuyeux discours.

À l'avant dernière séance, il s'est fait un discours auquel la philosophie a fourni matière, et qui est d'une utilité toute pratique. Le nouvel orateur n'a point cherché dans la tribune aux harangues à captiver ses auditeurs par des gestes gracieux, par de beaux mouvements ou par l'agréable diversité des inflexions de la voix. Quelle était la cause de cette modeste retenu ? Nous en sommes aux conjectures ; mais il n'a pas dû agir ainsi sans des

raisons louables, et nous aimons à croire qu'avec des auditeurs éclairés, il n'a pas jugé nécessaire d'entourer les graves enseignements de la philosophie des prestiges d'une brillante déclamation.

Les membres se sont réunis la dernière fois pour entendre un intéressant discours. Un jeune philosophe parla des préjugés : il fit voir à l'assemblée combien ils abusent la crédulité des hommes, et combien ils ont quelquefois de funestes conséquences ; il nous les montra enfin comme les routes les plus communes qui conduisent à l'erreur. Ses paroles ont paru exciter au plus haut point l'attention des auditeurs. Il ne faut pas douter que ceux qui prirent alors la résolution de se montrer désormais inaccessibles aux influences des préjugés mentionnés dans ce discours, aient aussi résolu de rompre entièrement avec un autre qui a cours quelquefois : c'est qu'il est impossible que les leçons de la philosophie, même avec les ornements de l'élocution et les charmes d'un heureux débit, plaisent autant que ces discours purement littéraires, où l'on aime à déployer toutes les grâces du style et les richesses de l'imagination.

## PREMIERS

RHETORIQUE.

J. Bédard *en version latine, en version grecque.*

G. Roy, *en thème latin*

F. Audet, *en vers latins.*

SECONDE.

L. Langis, *en version latine, en thème latin, en vers latins.*

L. Vidal, *en version grecque.*

TROISIÈME.

L. Sanfaçon, *en version grecque.*

E. Couture, *en version latine.*

E. Gingras, *en version latine.*

QUATRIÈME.

N. Fiset *en thème grec.*

G. Paradis, } *en vers latins.*  
F. Lefebvre }

CINQUIÈME.

U. Bélanger, *en version latine.*

J. Belleau, *en thème latin.*

E. Vaillancourt, *en arithmétique.*

Ed. Labrecque, *en traduction,*

SIXIÈME.

A. J. Duperré, *en géographie.*

A. Collet, *en français, en arithmétique*

H. Miller, *en arithmétique.*

N. Gagnon, *en version latine.*

SEPTIÈME.

M. A. Labrecque, *en thème latin, en version latine.*

S. Pouliot, } *en français.*  
N. Proulx, }  
H. Labrecque, }  
E. Marcoux, }

## NOUVELLES LOCALES.

Il a été reçu ces jours derniers une lettre de M. le Dr. L.J.A. Simard. Les lecteurs de l'Abelle savent que ce Monsieur, est parti au mois d'octobre 1860, après avoir pris son degré de licencié en Médecine, et qu'il est allé d'abord à Louvain pour s'y préparer à occuper plus tard une chaire dans la faculté de Médecine de l'Université-Laval. A la suggestion même des autorités de l'Université de Louvain, il est allé en octobre dernier à Gies-sen, petite ville du duché de Hesse-Darmstadt, dont l'Université jouit d'une telle réputation que les professeurs de Louvain se font gloire d'y avoir étudié.

M. Simard y suit actuellement les cours particuliers de M. le Dr. Luckart ; ce Monsieur, à qui il avait été spécialement recommandé par MM. les professeurs de Louvain, lui a fait l'accueil le plus bienveillant et a mis à sa disposition son laboratoire, son microscope et ses livres. Il l'a guidé dans ses études avec le zèle le plus affectueux et s'est même occupé de lui chercher une pension dans une famille honorable qui parle français, ce zèle ne s'est nullement ralenti depuis le commencement, et M. Simard est tellement heureux de cette bonne fortune qu'il se propose d'en profiter jusqu'au mois de juillet prochain. Mais comme il veut, avant de revenir, visiter les écoles de Médecine les plus célèbres de l'Europe, il est impossible de dire à quelle époque précise il sera de retour.

Nous apprenons avec plaisir que MM. les élèves du Collège de l'Assomption, ont commencé à prendre des exercices militaires.

Le feu s'est déclaré, il y a quelques jours, dans la résidence de Son Excellence le Gouverneur-Général ; mais grâce aux efforts de la police, on est parvenu bientôt à éteindre l'incendie.

Nos Seigneurs les Evêques de Montréal et de Saint-Hyacinthe doivent partir bientôt pour l'Europe, et se rendre à Rome pour assister à la canonisation des martyrs du Japon.

Mgr. Taché, évêque de St. Boniface, qui avait passé en Europe pour les affaires de son Diocèse, est dernièrement arrivé en Canada.

Trois nouvelles compagnies de volontaires viennent de se former en notre ville. Elles sont commandées par les capitaines Bowen, Thomson et Herring.

## NOUVELLES ETRANGERES.

Il vient encore de mourir un des membres de l'unité Italienne. Salicitti a expiré après une longue et cruelle maladie.

Il a demandé un prêtre, mais ses amis le lui ont refusé jusqu'à la dernière heure et lorsqu'on le laissa approcher du malade, il n'était plus temps. Mr. Farini est consumé par un mal lent et terrible; Mr. Siccardi s'en va doucement; Mr. Comero rapporteur de la loi pour l'expulsion des Jésuites a été frappé d'apoplexie. Buf-fa est mort subitement; Pierre Carlo Boggio auteur d'un livre mis à l'index, est gisant sur son lit de douleur. Tel est le sort des ennemis du Saint-Siège. Et, rappellerons-nous les Cavour, les Ravina, les Pinelli, les Gioberti ? Leur histoire est assez connue.

La police fait de nombreuses arrestations, à Rome. Il paraît même que des soldats français ont été gagnés par la secte Mazzinienne et qu'ils feront parti d'une certaine expédition dont le but est ignoré, mais qui sans doute sera la ville papale.

L'empereur a demandé des explications au cardinal An'onelli, parce qu'une circulaire avait été publiée dans son empire sans sa permission. Le Cardinal a répondu que c'était une simple lettre d'invitation à se rendre à Rome. L'empereur a manifesté le désir qu'aucun évêque ne quittât son diocèse que pour des affaires de la plus haute importance. Napoléon, paraît-il, a assuré que ses soldats n'abandonneraient pas la capitale du Saint-Siège.

Une grande insurrection vient d'éclater à Nauplie, en Grèce, contre la dynastie régnante. Le 1er régiment d'infanterie s'est soulevé. Les Chambres ont voté, à l'unanimité, une motion dans laquelle elles assurent la dynastie de leur dévouement sincère.

A Athènes, il s'est fait de nombreuses arrestations. Les dernières nouvelles nous apprennent que les révoltés se sont soumis.

En Angleterre, les subsides pour faire face aux dépenses occasionnées par l'affaire du Trent, ont été votés à l'unanimité.

Lord Palmerston a dit, dans la chambre des Lords, que tout le monde désirait voir cesser le pouvoir temporel du Pape, mais que le gouvernement ne s'était pas encore prononcé.

Au Mexique, le général Degollado, envoyé par le président Juarez, et le général Prim ont eu une entrevue à Orizaba. On attend avec inquiétude quels en seront les résultats.

Un nouvel engagement a eu lieu à dix milles de Craig. Les deux côtés s'attribuent la victoire. On n'a pas encore évalué les pertes, mais il est certain qu'elles ont été grandes pour les fédéraux comme pour les confédérés.

**INTERROGATOIRE D'EUSTACHE BOULE,**  
**BEAU-FRERE DE CHAMPLAIN, DEVANT**  
**LE JUGE HENRY MARTIN.**

(State Paper Office, Colonial series, vol. V, art, 35)

9 Nouembris 1629.

Eustacie Boulé of Paris in France, gentleman aged twenty nyne yeares or thereabout, sworne as aforesayde, sayeth as followeth.

To the first Interrogatory he sayeth that those frenchmen which Captaine Kirke tooke at Canaça and brought home with him in his shippe, haue bin very well used by him, but this examine, beinge putt into another shippe called the William, was att first some thing ill used by the company of that shippe; but upon complaint thereof to Captaine Kirke, he caused him to be better used, And he hath not (as he sayeth) bin moued to depose any thing but truth.

To the second and third he sayeth, that he was taken in the shallope the Coquinna (1) before the forte was taken, but sayeth that he knoweth that there were in the intert (2) forte three or fower brasse peeces of ordnance, two iron peeces of ordnance, some musketts and other municion the particulars whereof he cannot expresse, nor can he expresse what quantity of goodes were then in that forte or habitacion, but he heard that there were then in the habitacion a quantity of beauners, kniues and iron shaftes, and he hath heard that part of the municion of the saide forte did belonge to the french kinge & the rest thereof to Mounsr Dollien (3), Mounsr Denouien (4), Mounsr Harvey, Mounsr Deverton, Mounsr de Shann (5) and other french merchants, and that the beauners, kniues and shaftes aforesayde belonged to Mounsr de Cane in particulier, *ac aliter nescit*.

To the fourth he sayth that they in the fort aforesayde at the tyme of their taking, fedd only uppon rootes, and had noe other sustinance.

To the fifth and sixte he

Eustache Boulé de Paris en France, gentilhomme âgé de vingt-neuf ans en environ, assermenté comme ci-dessus dit, dépose comme suit.

Au premier Interrogatoire il dit que ces français que le capitaine Kirke a pris au Canada et amenés ici sur son vaisseau, ont été par lui très-bien traités, mais le témoin, ayant été mis dans un vaisseau appelé le *William*, fut d'abord quelque peu mal traité par l'équipage de ce vaisseau, mais, sur la plainte qui en fut faite au capitaine Kirke, il le mieux traiter, Et il n'a pas été porté (comme il le déclare) à déposer autre chose que la vérité.

Aux second et troisième il dit qu'il a été pris dans la chaloupe la Coquinne (1) avant que le fort fût pris, mais il dit qu'il sait qu'il y avait dans le fort en question trois ou quatre ces d'artillerie de fonte, deux pièces d'artillerie en fer, quelques mousquets et autres munitions dont il ne peut faire le détail, non plus que de la quantité de marchandises qu'il y avait alors dans le fort ou habitacion, mais il a entendu dire qu'il y avait alors dans l'habitation quantité de castors, de couteaux et de fers de flèche, et il a entendu dire qu'une partie des munitions du dit fort appartenait au roi de France, et le reste à Mounsr de Caën, à M. Dollien (2) à M. Dunouveau (3), à M. Harvey, à M. Deverton, à M. Duchêne (4) et autres marchands français, et que les castors, couteaux et fers de flèches susdits appartenaient à M. de Caën en particulier, *ac aliter nescit*.

Au quatrième il dit que ceux qui étaient le susdit fort au temps de leur prise, ne se nourrissaient que de racines, sans aucun autre moyen de subsistance.

Aux cinquième et sixième

sayeth that Mounsr Champlaine (6) caused this examine with twenty nyne persons more, men woemen and childien, to embarque themselves in the Interrogate pinace, and gaue this examine order to carrie them to Gaspie, and there to leane them twenty of them amoungst the Saluages to gett victuals amoungst them, and to giue them two coates of beauer a peece to buy victuals with, and with the rest to seeke passage for France to make known in what necessitye they in the fort were, And this he affirmeth uppon his oath to be true, who was Captayne of the sayde shalloppe.

(6) Champlain.

il dit que M. Champlain fit embarquer le déposant avec vingt-neuf autres personnes hommes, femmes et enfants dans la pinasse de l'intimé et lui donna l'ordre de les mener à Gaspé, et là de les laisser vingt d'entre eux parmi les Sauvages pour trouver des vivres parmi eux, et de leur donner deux robes de castor à chacun pour en acheter des vivres, et avec le reste de chercher passage en France pour y faire connaitre en quelle nécessité étaient ceux du fort, Et il affirme sur son serment que ce qu'il dit est vrai, ayant été capitaine de la dite chaloupe.

Le Courrier des Etats Unis assure qu'en creusant un puits pour des mines, on a découvert une vaste nappes d'eau souterraine, près de Watterville (Haut Canada). On croit que ce lac intérieur s'étend à plusieurs milles. Le plus curieux, c'est qu'en a trouvé dans ses eaux des débris de bâtiments à voiles de construction anglaise. On conjecture que ce lac pourrait bien avoir quelque communication souterraine avec la baie d'Hudson, et que les courants sous-marins y ont amené les débris qu'on a retrouvés.



**A VENDRE**

AU BUREAU DE L'ABEILLE:

**LE CHANSONNIER**

DES COLLEGES

MIS EN MUSIQUE.

Prix, en gros. . . . . 2 sch 3d.  
 . . . . . détail . . . . . 3 sch.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abaille paraît, autant que possible, une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable d'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abaille.

AGENTS :

- A Sainte-Therèse. . . . . M. A. Dagenais.
  - A la Pointe-Lévi. . . . . M. E. Clément.
  - A la Petite-Salle. . . . . M. G. Giroux.
  - Chez les Externes. . . . . M. C. Gingras.
- ANSELME BOUCHER, Gérant.

(1) En comparant ce passage avec la déposition de Champlain, publiée au n. 5 de l'Abaille de cette année, on voit que le greffier avait défiguré l'orthographe, et que le copiste, en prenant un C pour une L, en a fait enfin *Le Loanna*. Le mot est probablement écrit *La Cocinne*, dans l'original.

(2) Pour *Interrogate*, le fort en question ou relatif à l'interrogatoire.

(3) Ce nom pourrait bien être pour Robin.

(4) M. Du Nouveau.

(5) M. Du Chêne.